

La vérificatrice générale dépose son rapport annuel 2025

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 17 juin 2026 – Le rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, Mme Sonya Guilbault, a été déposé hier soir au conseil municipal pour l'ensemble des travaux réalisés de juin 2025 à mai 2026. Il présente les résultats d'un audit financier et de quatre rapports d'audits de performance et des technologies de l'information ainsi que trois redditions de comptes, dont le suivi de 92 recommandations.

Matériel roulant et véhicules d'incendie

Les véhicules du Service de sécurité incendie, qui représentent 8 % de l'ensemble du parc de véhicules de la Ville, constituent une priorité stratégique sur le plan tant de l'efficacité opérationnelle et de la qualité des services à la population que de la maîtrise des coûts. À eux seuls, ils représentent 34 % des investissements en matériel roulant prévus au Programme quinquennal d'investissement 2025-2029.

La vérificatrice conclut que la Ville prend les mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement et la disponibilité de ses véhicules d'incendie. Toutefois, l'absence d'une stratégie opérationnelle pour coordonner le programme d'entretien et suivre son application limite sa capacité à démontrer la conformité des interventions réalisées ainsi qu'une prise en charge adéquate des entretiens.

Cartes de crédit de la Ville et dépenses admissibles du personnel

Depuis 2022, l'ensemble du personnel de la Ville a porté en moyenne plus de 410 000 \$ par année sur les cartes de crédit municipales, en plus de recevoir près de 522 000 \$ annuellement en remboursements de dépenses. L'utilisation de ces cartes offre une certaine agilité opérationnelle, mais elle nécessite un encadrement rigoureux pour assurer une utilisation appropriée des fonds publics et le respect des règles d'éthique.

Bien que la Ville ait mis en place différents mécanismes de contrôle, leur renforcement apparaît nécessaire. Leur nombre élevé, combiné à leur caractère parfois incomplet, imprécis, non à jour ou désuet, entraîne une gestion d'exceptions et des pratiques variables au sein de l'organisation, ce qui nuit à une application cohérente, uniforme et impartiale des règles. La Ville gagnerait à regrouper et à harmoniser ses encadrements afin d'en améliorer la clarté, la cohérence et l'application, tout en favorisant une gestion plus efficiente et efficace.

Dépenses admissibles des personnes élues

Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnes élues engagent certaines dépenses admissibles à un remboursement selon des mécanismes légaux, réglementaires et administratifs. Même si les montants en jeu demeurent modestes, leur traitement requiert des pratiques et des contrôles exemplaires en raison de leur caractère sensible et du devoir d'exemplarité associé à la fonction.

L'audit révèle que les dépenses engagées étaient globalement conformes aux exigences légales et réglementaires, bien que leur gestion ne repose pas sur des règles et des contrôles internes suffisamment formalisés pour assurer cette conformité. Une meilleure catégorisation des dépenses admissibles permettrait d'en améliorer la cohérence et la transparence.

Par ailleurs, plus de la moitié des dépenses qui ont engagées à la discrétion du conseil municipal sont habituellement assumées par les services de la Ville dans le cadre de leurs activités courantes. Des mécanismes de coordination plus structurés entre les personnes élues et les services municipaux auraient permis d'assurer une prise en charge plus adéquate des préoccupations du conseil dans le respect des exigences administratives.

Posture de cybersécurité

Des tests d'intrusion logique ont été réalisés pour simuler de façon licite des cyberattaques et pour déceler des failles susceptibles de causer des dommages aux systèmes d'information de la Ville, sans toutefois les exploiter. Le résultat de ces travaux a été présenté à la Ville. Pour des raisons de sécurité, il ne peut être divulgué.

Des travaux sont toujours en cours pour évaluer la robustesse des mesures de cybersécurité de la Ville.

Audit financier

Le Bureau et l'auditeur indépendant ont produit conjointement un rapport sans réserve pour les états financiers consolidés de la Ville.

Suivi des recommandations

Le Bureau a présenté le suivi des 92 recommandations des audits de performance, de l'audit financier et des travaux des organismes ayant bénéficié d'une subvention de plus de 250 000 \$, présentés aux trois rapports annuels depuis la création du Bureau, en octobre 2023.

Plan stratégique 2026-2030

La vérificatrice générale est fière de présenter le sommaire résultant de l'exercice de planification stratégique 2026-2030 du Bureau, mené à l'hiver dernier. « Cet exercice me permet, entre autres, de prioriser et de réaliser des travaux à valeur ajoutée », affirme madame Guilbault.

Le rapport annuel 2025 de la vérificatrice générale est disponible sur le site Web de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à <https://sjsr.ca/verificateur-general/>

– 30 –

Source :
Bureau du vérificateur général de
la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Renseignements : Pierre Tessier
514 233-1636
Pierre.tessier@cominfrarouge.com